



Conseil Municipal du MERCREDI 8 OCTOBRE 2025

Procès Verbal

Le Président

La Secrétaire



► Ordre du jour :

- 1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 juillet 2025,
- 2/ Délibération pour indemniser l'agriculteur qui exploite les terres agricoles communales rue du Glacier en lien avec les futurs travaux destinés à solutionner la problématique des crues du ruisseau Le Prélion,
- 3/ Délibération pour demander l'octroi de subventions concernant les travaux sur le terrain de foot « Maurice Cordier »,
- 4/ Délibération pour demander l'octroi de subventions concernant les travaux du cimetière plus précisément ceux relatifs à l'abattage de la haie devenue inexploitable ainsi que la construction d'une palissade occultante,
- 5/ Délibération pour demander l'octroi de subventions concernant la mise en place d'enrobé sur le parking des Sapeurs-Pompiers,
- 6/ Présentation du projet lié à la mise en place de caméras supplémentaires sur les secteurs école et gare et demande de subventions pour ce projet,
- 7/ Délibération pour définir l'assiette, la dévolution et la destination des coupes d'affouage année 2025,
- 8/ Délibération pour la mise en place d'un bail commercial à compter du 1^{er} novembre 2025 au profit de Monsieur Jean-Eloann GAUD entrepreneur individuel qui remplacera Défi Concept au sein des mêmes locaux situés 29 rue de Bresse,
- 9/ Délibération rapport annuel SYDOM 2024,
- 10/ Délibération pour lever l'indexation du loyer de notre locataire résidant au 8 rue de Bresse,
- 11/ Délibération pour fixer les tarifs des concessions à compter du 15 octobre 2025 concernant les nouveaux columbariums en acier corten,
- 12/ Délibération décisions modificatives,
- 13/ Divers et dernières minutes.

Ouverture de la séance à : 20 h 00

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 14

Présents à la séance : 12 Quorum : 8

Date de convocation : 29 septembre 2025

Présents : BRETIN Christian, COLONZET Nathalie, MENOUILlard Aline, RUFFIER Astrid, RIVATTON Xavier, PETITJEAN Cyril, JOUFFROY Brigitte, DAUVERGNE Eliane, ROUX Philippe, FORAS Annie, BOUGAUD Josiane, LAZZARONI Anthony.

Absents excusés : **GAUDILLAT** Bruno donne procuration à **COLONZET** Nathalie
LIEVIN Daniel donne procuration à **BRETIN** Christian

Président : BRETIN Christian

Secrétaire: COLONozet Nathalie

1/ Approbation du procès-verbal de la réunion de Conseil Municipal du 8 juillet 2025



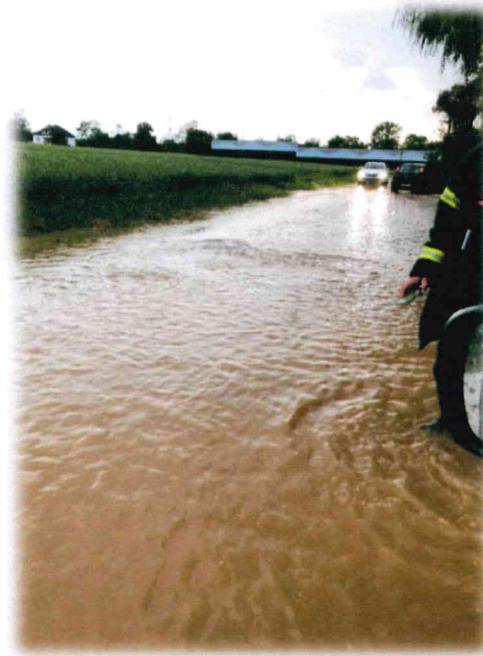
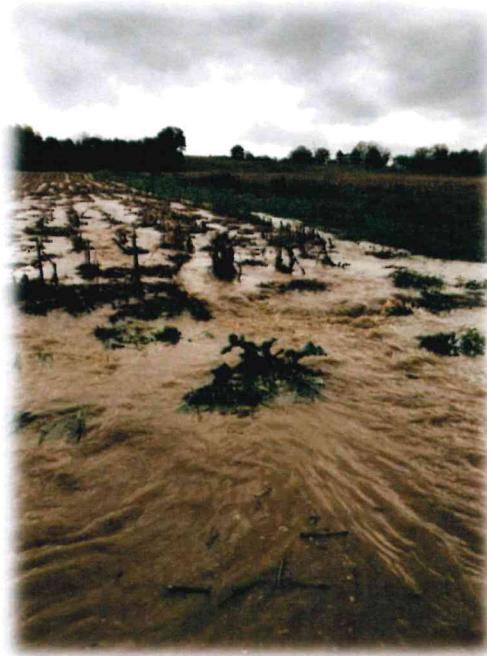
Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 opposition (Brigitte Jouffroy).

2/ Délibération pour indemniser l'agriculteur qui exploite les terres agricoles communales rue du Glacier en lien avec les futurs travaux destinés à solutionner la problématique des crues du ruisseau Le Prélion



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.



Conseil Municipal du Mercredi 8 Octobre 2025

Le ruisseau du Prélion d'une longueur de 2 km en provenance de la commune de Digna se jette dans la Gizia au niveau de la rue du Glacier.

Ce ruisseau « d'apparence calme » peut très rapidement devenir impétueux consécutivement à de fortes pluviométries.

Aussi, il sort très vite de son lit et inonde une très grande partie de la Rue du Glacier et cause ainsi des dégâts considérables à deux pavillons de cette même rue.

C'est ainsi que depuis 2018 le Prélion a connu cinq crues majeures qui ont inondé la Rue du Glacier mais malheureusement aussi les sous-sols de cette même rue, causant ainsi des dégâts considérables. Les riverains concernés ont bien sûr fait appel à leurs assureurs afin d'être indemnisés. Il convient de noter que les assureurs peinent à prendre en charge les remboursements compte tenu des crues à répétition.

Ces situations critiques vont en s'accentuant et de mémoire d'anciens ces crues étaient beaucoup moins importantes par le passé.

En effet les modifications climatiques que nous connaissons en sont vraisemblablement la cause ou la raison.

Conjointement avec la Communauté de Communes Porte du Jura, nous avons fait appel à l'EPAGE Seille et Affluents pour trouver des solutions correctives et pérennes.

L'EPAGE Seille et Affluents est un syndicat mixte dont la spécificité est d'avoir des actions hydrographiques et d'être aussi maître d'ouvrage en faveur de plusieurs Communautés de Communes dont Porte du Jura et de ce fait partie et cotise annuellement à hauteur de 70 000 €.

Ainsi, les ingénieurs hydrologues de l'EPAGE ont établi un diagnostic morphologique du Prélion, puis ensuite défini un projet qui s'articule sur trois points :

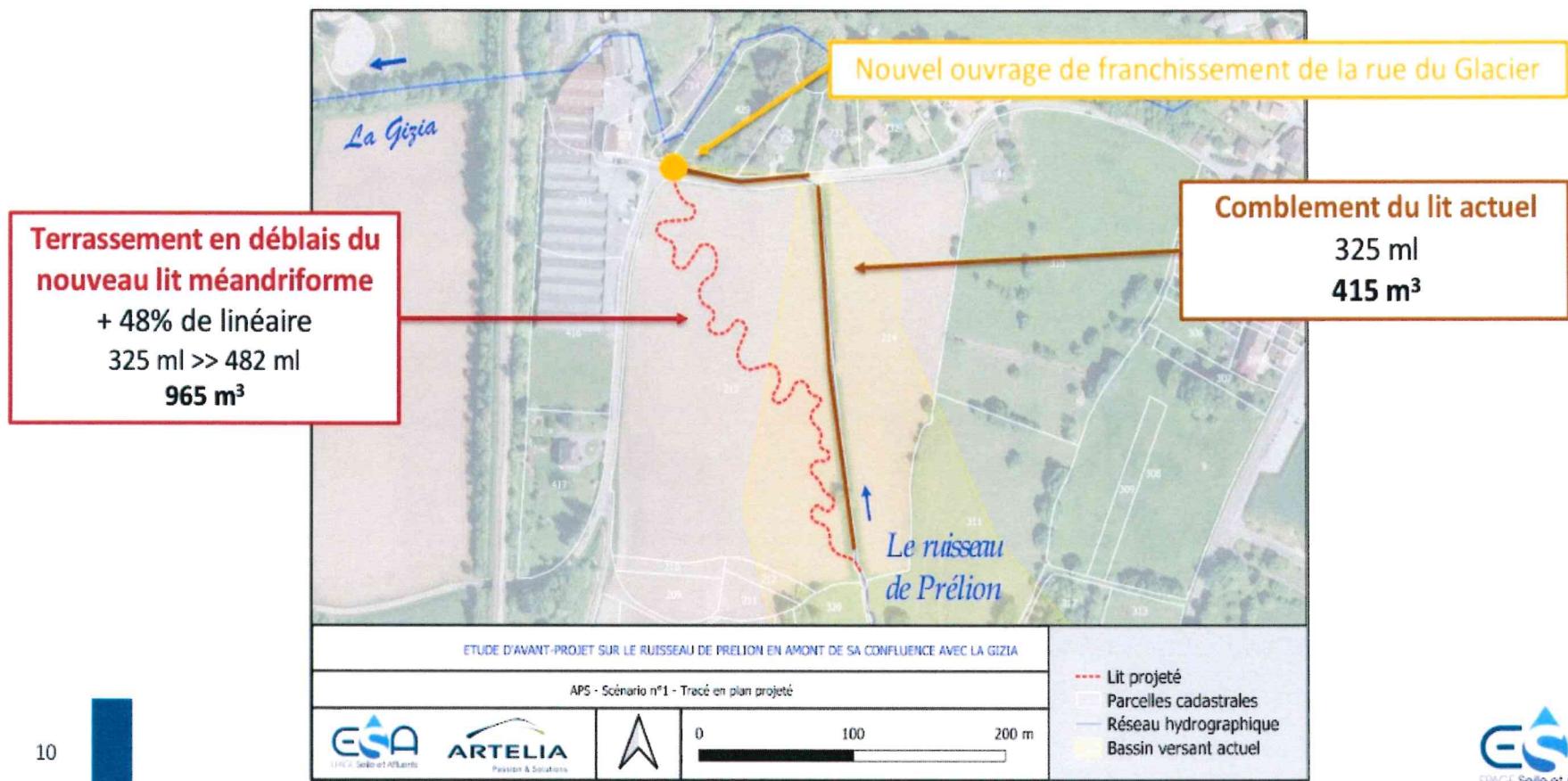
- Améliorer le fonctionnement hydrologique du ruisseau :
 - créer des habitats favorables à la faune et à la flore,
- Améliorer le fonctionnement hydromorphologique du ruisseau :
 - restaurer les fonctions du ruisseau par les pentes, les hauteurs de berges et la largeur du lit,
- Améliorer le fonctionnement hydraulique du ruisseau :
 - limiter voire stopper les inondations au droit des habitations présentent Rue du Glacier.

Le projet retenu est le suivant :



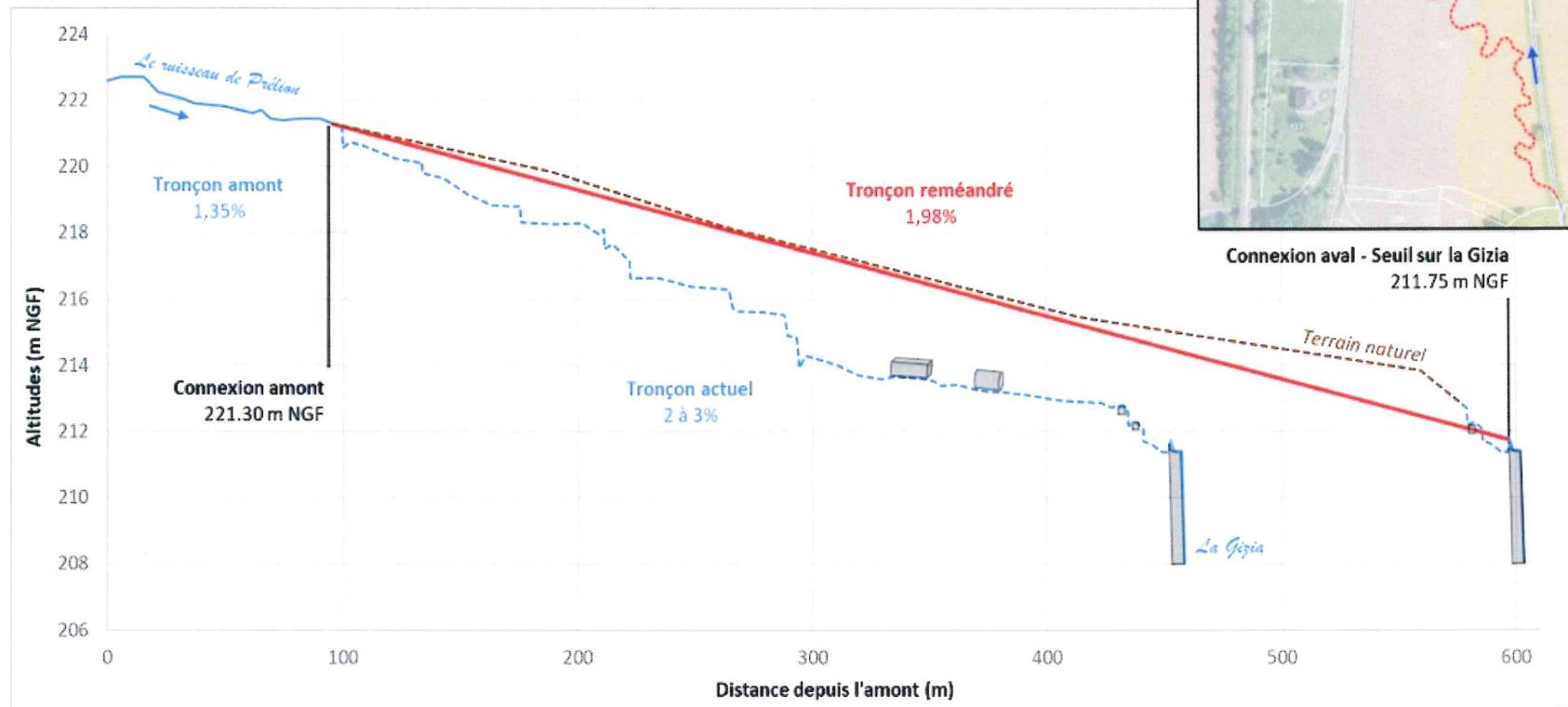
Vue en plan de l'aménagement

Au droit de la parcelle en culture





Profil en long de l'aménagement





Ouvrages

Aménagement d'un nouvel ouvrage

❖ **Dalot 2m x 1m**

➔ capacité hydraulique : $3.5 \text{ m}^3/\text{s}$

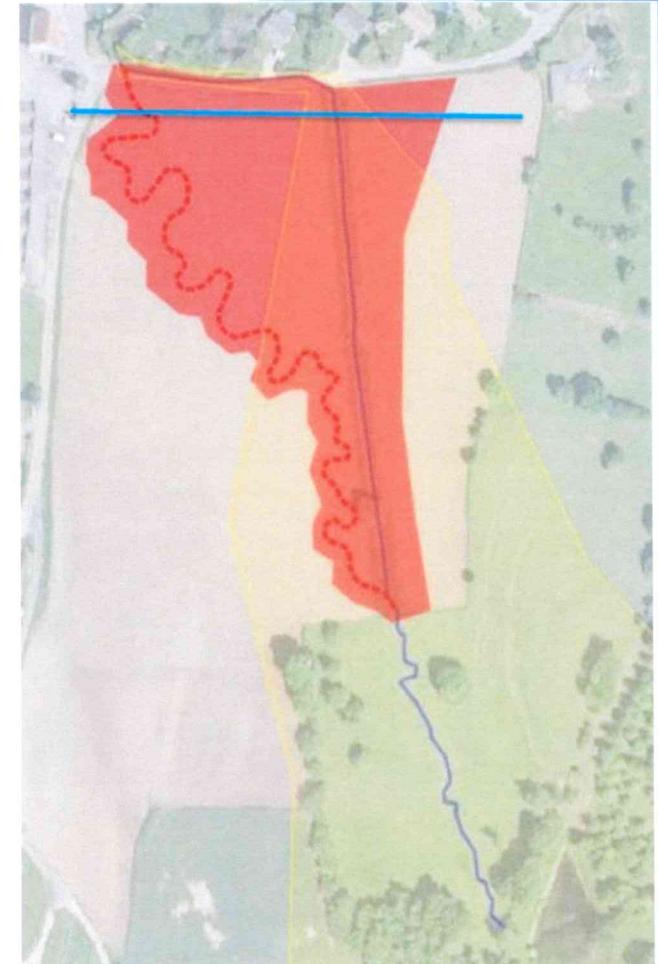
➔ capacité hydraulique des ouvrages actuels
respectivement $0.45 \text{ m}^3/\text{s}$ et $1 \text{ m}^3/\text{s}$





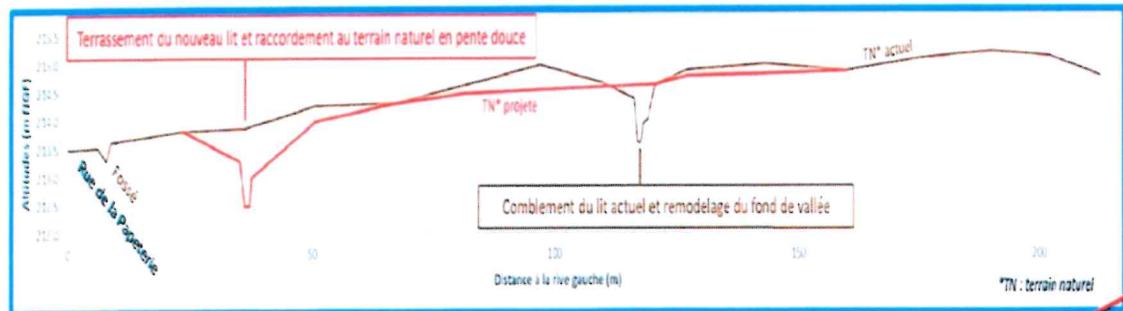
Remodelage du fond de vallée et financement du projet

- Pour rappel, le scénario retenu a été choisi parmi plusieurs propositions.
- L'hypothèse de busage d'une partie du tronçon aval avait été évoquée, mais ce type d'intervention étant proscrit par la DDT, il ne pouvait aboutir sur le plan réglementaire.
- Cette proposition avait été refusée par la DDT en 2019 à la suite d'une demande la commune de Cousance.
- Le scénario validé associe à la fois la protection contre les inondations et la restauration écologique du ruisseau, un critère déterminant pour bénéficier d'un financement de l'AERMC.





Remodelage du fond de vallée et financement du projet

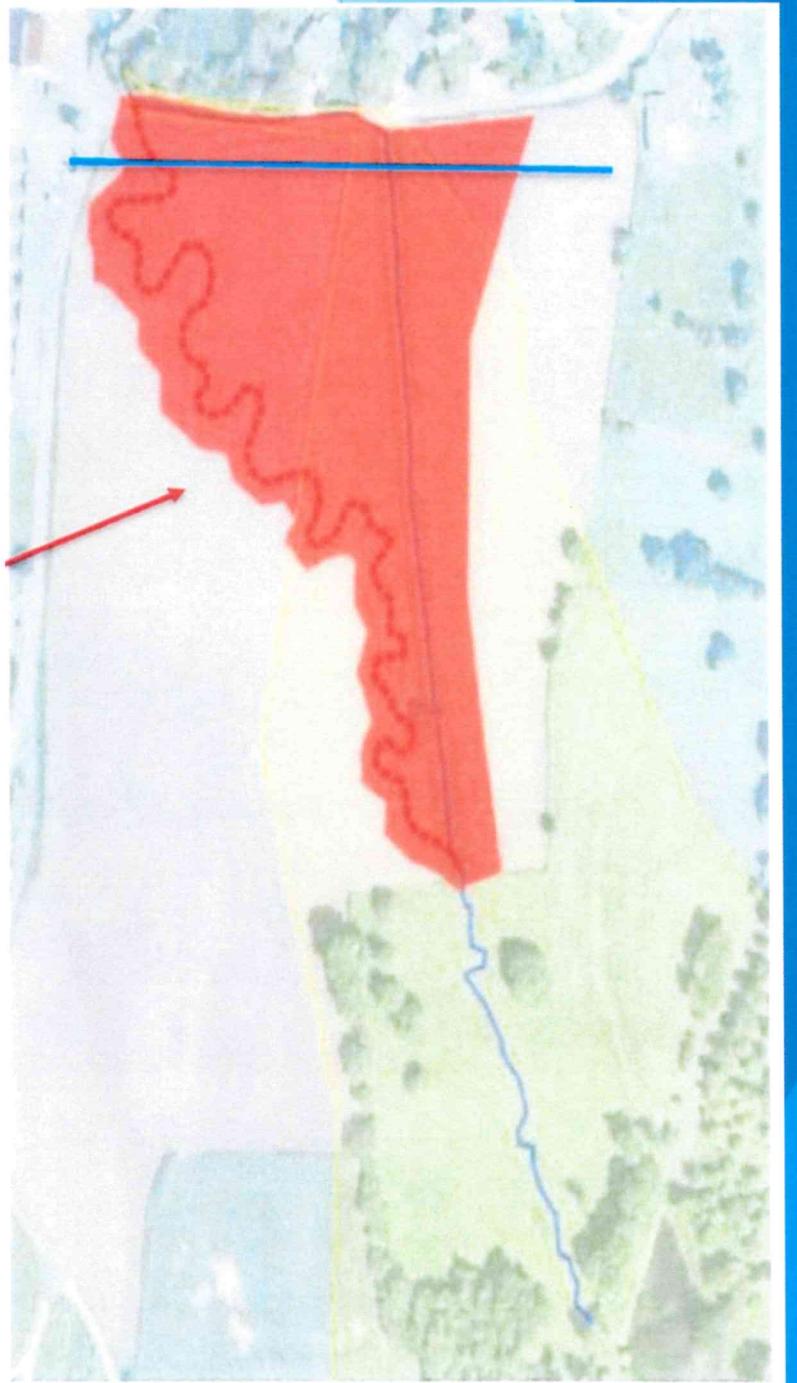


Emprise des terrassements en lit majeur

- Remodelage du fond de vallée
- Rediriger les eaux de ruissellement vers le nouveau lit
- Volume de déblais en lit majeur = **4 800 m³** à évacuer

Coût total du projet = 245 000 € HT

- Financement par l'Agence de l'eau et la région allant jusqu'à 80% (= 196 000€)
- Autofinancement de l'EPAGE 20% (= 49 000€)



La parcelle agricole en amont de la Rue du Glacier d'une superficie d'environ 6 ha est propriété de la commune de Cousance qui loue celle-ci par l'intermédiaire d'un bail rural à Monsieur Jean-François Rodot agriculteur à Cuiseaux.

Le projet de méandrage impose ainsi à Monsieur Rodot d'abandonner l'exploitation de sa parcelle, et de recevoir en compensation une indemnité d'éviction.

Tableau 1



Synthèse des échanges autour de la parcelle

Proposition initiale

L'EPAGE + CA39 :

Proposition d'éviction contre un montant d'indemnités calculées par la CA39.

Réponse de l'exploitant

Contreproposition :

Souhait de l'exploitant de revaloriser l'indemnité en incluant les indemnités complémentaires.

Refus de l'EPAGE

Motif :

Ces indemnités complémentaires ne concernent pas directement la valeur de la parcelle mais relèvent de dépenses annexes (ancien drainage ; bail...)

Récapitulatif des indemnités :

Indemnité d'éviction : 23.074,64 €
Supplément d'indemnité pour déséquilibres : 11.537,32 €
Indemnité de fumures et d'arrières-fumures : 4.650,03 €
Perte DPB : 2.746,56 €
Perte Paiement Vert : 1.896,40 €

TOTAL DES INDEMITES DUES : 43.904,95 €



Suites potentielles du projet

en cas d'accord

Le lancement de l'avant projet définitif comprenant une modélisation hydraulique précise.

La rédaction du dossier réglementaire et des études complémentaires (faune/flore...) nécessaires pour le dossier.

en cas de non-accord

Rédaction d'un courrier précisant que l'EPAGE ne pourra assurer la maîtrise d'ouvrage du projet faute de consensus.

Synthèse conclusion :

La volonté extrêmement forte qui est la nôtre est de faire en sorte que les crues du Prélion ne se produisent plus !

Celles-ci sont un véritable traumatisme moral et financier pour les riverains concernés. A cet égard, leurs compagnies d'assurance menacent même de ne plus indemniser face à la répétition des crues.

Pour nous les élus, chaque situation est également difficile à gérer : nous devons être à la fois soutien auprès des riverains concernés par le sinistre et ils nous interpellent aussi sur ces problèmes à répétition dont ils attendent de notre part enfin une résolution !

Aussi, nous n'avons pas d'autre choix qui est celui de valider la proposition faite par l'EPAGE.

La problématique de l'indemnité d'éviction complémentaire que souhaite l'agriculteur constitue une difficulté :

- D'abord l'EPAGE n'apportera pas d'indemnité complémentaire : son protocole de fonctionnement le lui interdit,
- Ensuite, la Communauté de Communes Porte du Jura qui cotise 70 000 € chaque année auprès de l'EPAGE ne peut pas réglementairement apporter un fonds de concours.

En conséquence, il revient à notre Commune d'indemniser l'agriculteur à hauteur de 6 000 €. Ce budget correspond aux frais que Monsieur Rodot a engagé, lesquels ont été élaborés par la Chambre d'Agriculture et son syndicat, concernant :

- les drainages du terrain qu'il doit abandonner pour 2 000 €,
- le coût de la rédaction du bail qu'il a réglé pour 500 €,
- l'indemnité de résiliation anticipé du bail pour 3 500 €.

La réunion du 23 septembre à laquelle participaient le Président de l'EPAGE et son Vice-Président, les techniciens hydrologues, le Président et le Vice-Président de Porte du Jura ainsi que le Maire de la commune et son premier Adjoint a abouti à un consenssus.

Le règlement de l'indemnité complémentaire au profit de Monsieur Rodot permettra de régler durablement le problème pour un coût communal mineur au regard de l'importance technique et financière de ce grand projet.

Brigitte Jouffroy demande pour quelles raisons l'EPAGE clôturera le dossier le 22 octobre si une décision négative est apportée.

Le maire lui répond que ce projet a été techniquement et financièrement élaboré il y a quasiment deux ans maintenant. Précisément sur le plan financier, les critères de prix qui se rapportent au génie civil ou aux différentes indemnités seront erronés très rapidement compte tenu de l'évolution des coûts.

L'EPAGE ne conservera pas en portefeuille ce projet très longtemps. Le 22 octobre est la date d'une réunion importante au niveau de l'EPAGE à travers laquelle ils auront à décider des travaux à supprimer.

Brigitte Jouffroy évoque le chantier du drainage réalisé par l'agriculteur depuis plusieurs années et celle-ci s'interroge sur les conséquences qu'a pu avoir cette action sur les crues du Prélion.

Le maire lui répond que les eaux concernées ne sont pas les mêmes. Le Prélion est un ruisseau en provenance de Digna, les eaux de drainage sont des eaux en excès au niveau des terres agricoles.

Brigitte Jouffroy s'interroge sur le devenir du terrain.

Le Maire lui répond que consécutivement au départ de l'agriculteur, ce terrain profondément modifié restera néanmoins propriété de la commune et deviendra vraisemblablement une prairie.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

Préalable aux demandes de subventions concernant :

- Les travaux sur le terrain de foot « Maurice Cordier »,
- Les travaux du cimetière,
- La mise en place d'enrobé sur le parking des Pompiers.

Tous ces travaux sont éligibles aux différentes subventions que sont celles de l'Etat, du Département et de Porte du Jura.

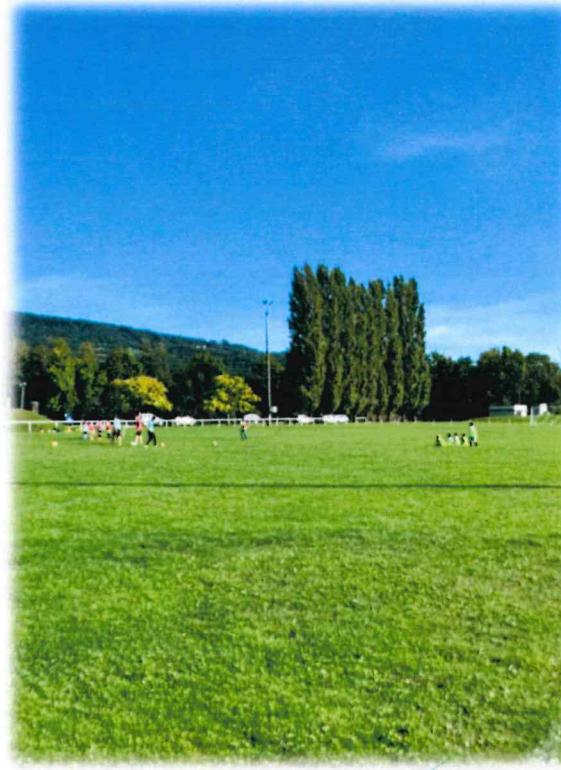
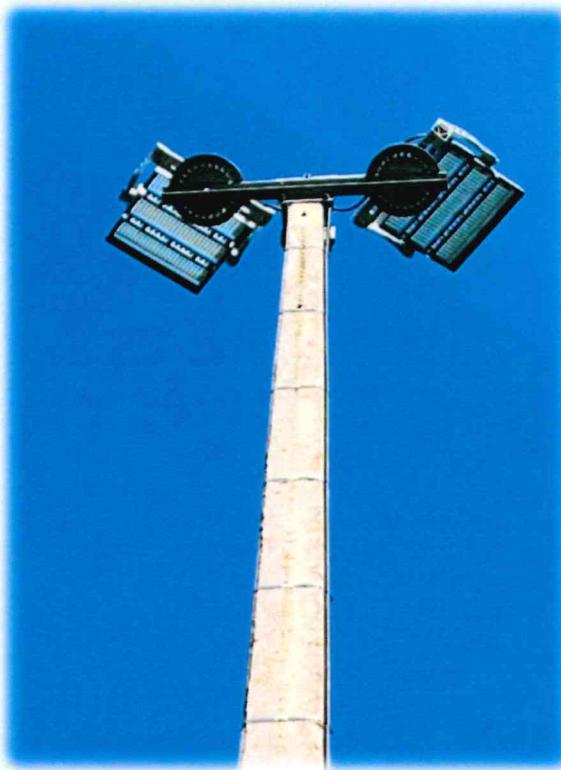
Le protocole d'octroi des subventions ne permet pas de signer un bon de commande avant la demande de subvention.

A ce titre, le portail préfectoral destiné à instruire la subvention DETR notamment va être ouvert à compter d'octobre 2025.

Afin d'anticiper les travaux, sans attendre la fin de l'année nous avons demandé au Préfet par un courrier en date du 16 avril 2025 son autorisation pour commander les différents travaux afin que ceux-ci puissent se réaliser tout au long de cette année 2025.

Le Préfet par un courrier en date du 23 avril de la même année nous a donné son accord pour commander les travaux.

3/ Délibération pour demander l'octroi de subventions concernant les travaux sur le terrain de foot « Maurice Cordier »



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Afin de poursuivre l'activité footballistique tant sur le plan de la poursuite des matchs mais aussi du championnat, la Fédération Française de Football nous impose les travaux suivants :

- Les deux terrains de foot : honneur et stabilisé doivent être équipés sur la périphérie totale d'une main courante,
- Le terrain honneur devra bénéficier d'un nouvel éclairage car l'actuel ne répond plus aux normes.

Le budget global de ces opérations s'élève à 42 270 € HT.

Cet encours a été budgétisé à hauteur de 55 000 € TTC pour 2025.

C'est l'entreprise EURL JB PAYSAGE qui a été retenue par les membres de la commission travaux concernant les mains courantes des deux terrains de foot stabilisé et honneur.

Pour les budgets suivants :

- terrain stabilisé longueur de la main courante 119 mètres devis 9 520 € HT,
- Terrain honneur équipement d'une main courante sur toute sa longueur ouest soit 115 mètres pour un devis qui s'établit à 9 200 € HT.

Ces mains courantes ne sont pas installées à ce jour, elles le seront d'ici la fin de l'année, probablement en décembre.

Concernant l'éclairage du terrain de foot honneur c'est l'entreprise JAILLET Electricité qui a été retenue par les membres de la commission travaux. L'entreprise a réalisé ces travaux pour un budget de 23 550 € HT.

Nous sollicitons le Conseil Municipal pour instruire les demandes de subventions concernant l'ensemble des travaux sur le terrain de foot « Maurice Cordier » : mains courantes et éclairage.

Ces demandes s'instruiront pour un budget total de 42 270 € HT au profit des structures suivantes :

- Etat,
- Département,
- Porte du Jura.

**A noter : Aline Menouillard s'est absenteé de 20 h 16 à 20 h 38
pour raison familiale.**

Délibération

**Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à
l'unanimité.**

4/ Délibération pour demander l'octroi de subventions concernant les travaux du cimetière plus précisément ceux relatifs à l'abattage de la haie devenue inexploitable ainsi que la construction d'une palissade occultante



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Ce projet consistait à supprimer la haie de différents résineux qui se situent en périphérie du cimetière plus précisément le long du mur en pierre lequel longe la Route Départementale N° 2.

Trois raisons ce sont imposées :

- L'état sanitaire des végétaux est médiocre,
- La haie est enchevêtée dans les réseaux électriques et téléphoniques. Cette haie défectueuse est remplacée par une palissade destinée à occulter les sépultures.

C'est l'entreprise RB Aménagement qui a été retenue par les membres de la commission travaux pour un budget total de 42 768,38 € HT soit 51 322,06 € TTC.

Le budget prévisionnel de cette opération avait été délibéré pour 55 000 € TTC.

Les devis de ces travaux se décomposent de la manière suivante :

- Abattage des résineux : 7 833,28 € HT,
- Palissade métallique longueur 92 m, hauteur 1,417 m, épaisseur 3 mm, acier corten pour un budget de 34 935,10 €.

Ces travaux désignés et aujourd'hui réalisés ont représenté la somme de 56 118,46 € TTC.

Nous sollicitons le Conseil Municipal pour instruire des demandes de subventions concernant ces travaux à hauteur 42 768,38 € HT auprès des structures suivantes :

- Etat,
- Département.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

5/ Délibération pour demander l'octroi de subventions concernant la mise en place d'enrobé sur le parking des Sapeurs-Pompiers



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

La réduction de l'espace parking des Pompiers due à l'implantation des ambulances du Revermont, nous impose d'affecter aux Pompiers et sur leur demande un espace parking agrandi lequel leur sera spécifiquement attribué.

Dans ce cadre il convient également de créer une jonction depuis le parking du cimetière vers le nouveau parking des Pompiers.

Cette jonction permettra un accès sécurisé aux adhérents de l'Association Familiale qui devront désormais stationner sur le parking du cimetière.

Les travaux sont actuellement en cours.

C'est l'entreprise BOISSON TP qui a été retenue par la commission travaux pour un budget de 26 200,36 € HT.

Pour la bonne réalisation des travaux d'enrobé, il convient aussi de déplacer l'actuelle clôture et son portail qui séparent l'ancien espace Pompiers de l'espace Zubric.

C'est RB Aménagement qui a été retenu par la commission travaux pour un budget de 3 077,39 € HT.

Nous sollicitons le Conseil Municipal pour instruire les demandes de subventions concernant les travaux du parking des Pompiers : enrobé et déplacement de la barrière.

Ces demandes s'instruiront pour un budget 29 277,75 € HT au profit des structures suivantes :

- Etat,
- Département,
- SDIS.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

6/ Présentation du projet lié à la mise en place de caméras supplémentaires sur les secteurs école et gare et demande de subventions pour ce projet



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Dans le but de sécuriser nos espaces publics, nous avons prévu d'installer des caméras au niveau des secteurs écoles et parking de la gare.

Ces deux espaces très fréquentés méritent d'être équipés d'un dispositif de vidéosécurité.

Ces secteurs constituaient d'ailleurs une préconisation de sécurisation lors de l'étude qui avait été réalisée il y a plusieurs années déjà par la Gendarmerie et la société INEO.

Point sur l'implantation actuelle des 14 caméras qui ont été implantées par la société INEO :

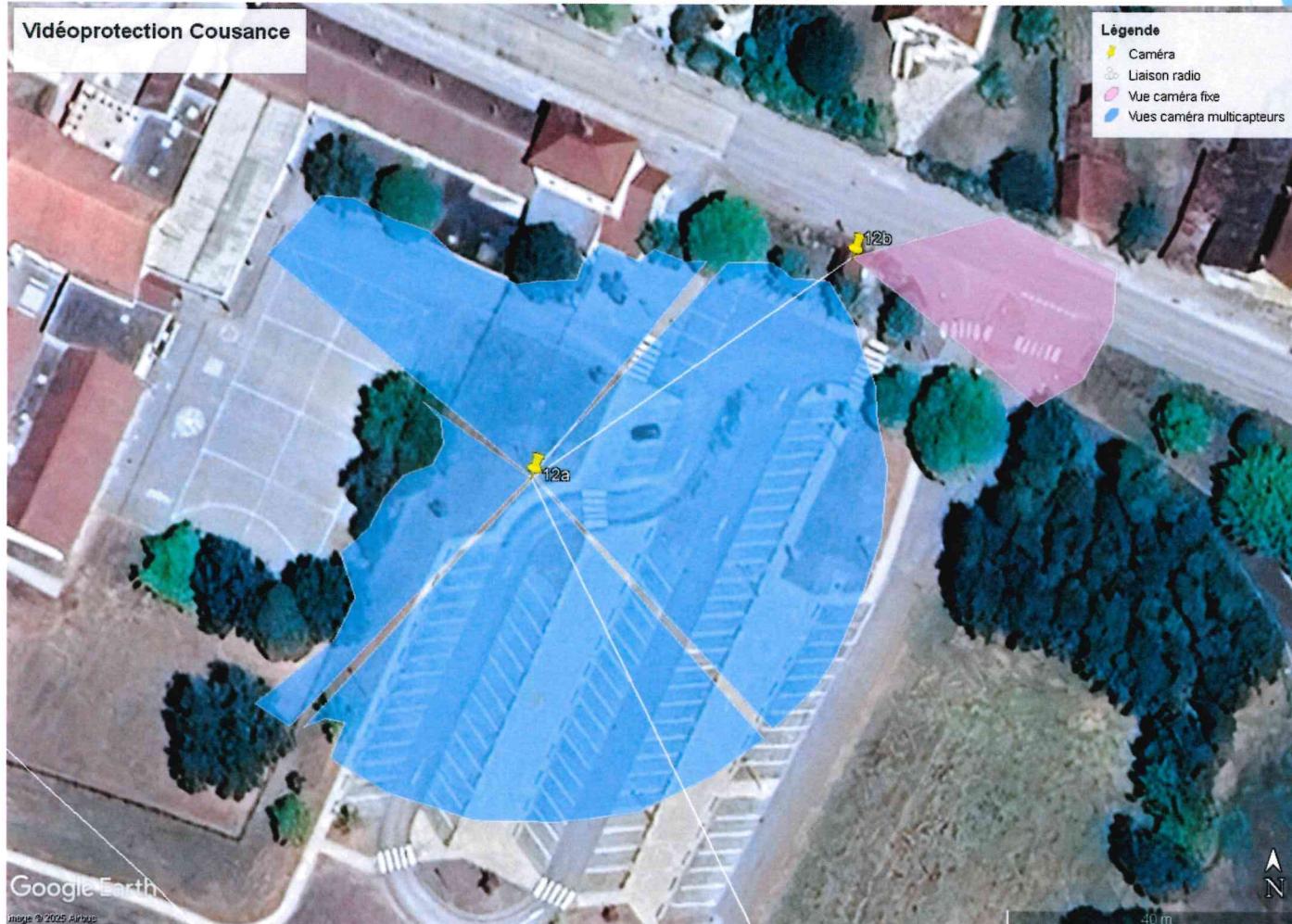
- Entrée Sud : 1 caméra,
- Entrée Nord et Place de la Grenette : 2 caméras
- Entrée Ouest En Lune : 1 caméra
- Rond point Charrière Barras : 2 caméras
- Place du marché et Grande Rue : 1 caméra
- Secteur gymnase : 2 caméras
- Parc En Lune : 2 caméras
- Secteur Route de Fléria Les Vauvres : 1 caméra
- Porche Mairie Espace Victor Hugo : 1 caméra
- Local technique vidéosécurité : 1 caméra

Le dispositif de communication est à la fois filaire pour la Grande Rue et radio pour toutes les autres caméras.

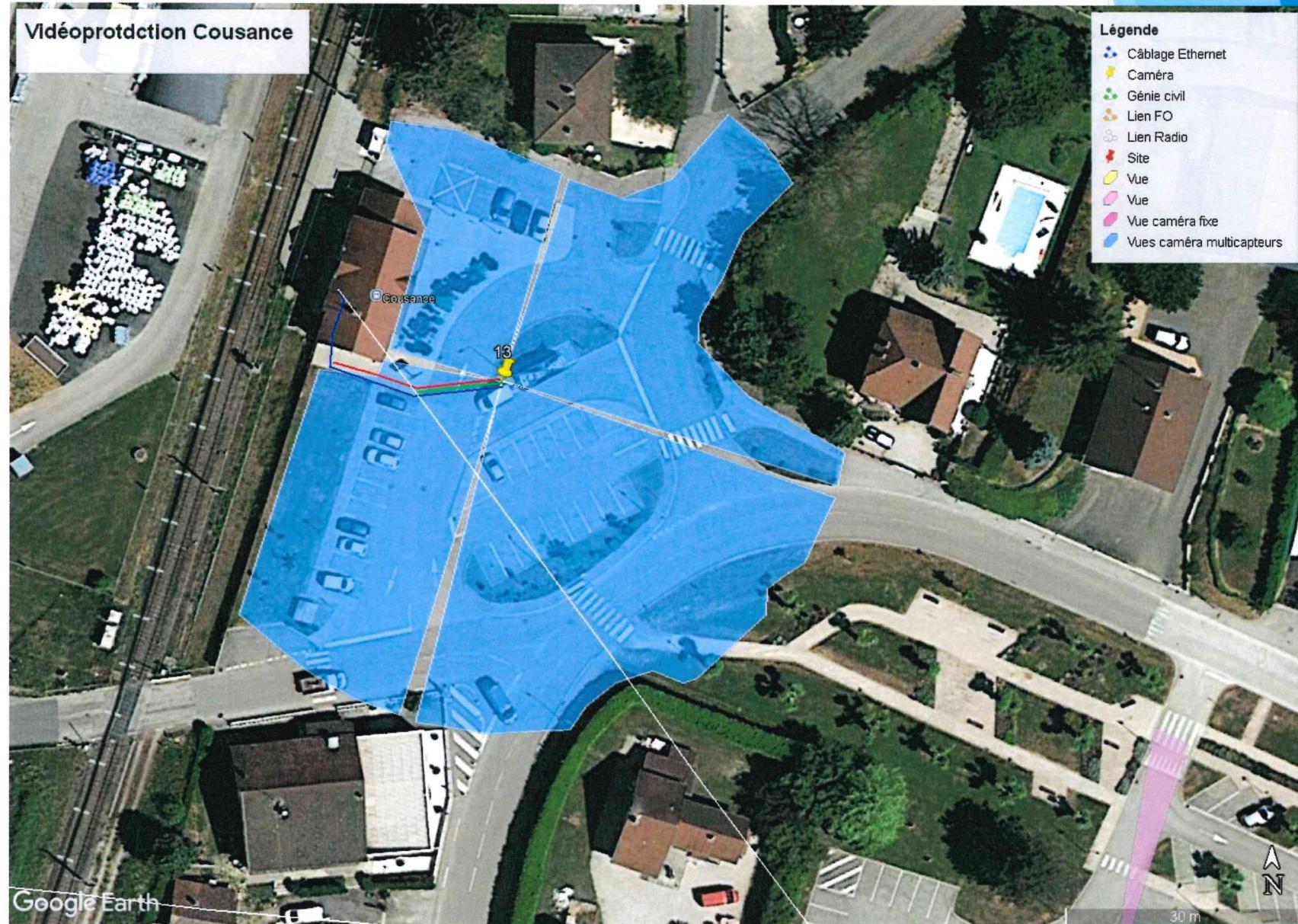
L'étude réalisée par Julien Lamotte, Ingénieur INEO préconise d'implanter trois caméras pour couvrir la sécurisation des secteurs écoles et gare.

Les schémas de couverture seront les suivants :

Secteur écoles :



Secteur gare :



Le budget total de cet équipement s'élève à 26 798,17 € HT qui se décompose en trois phases :

- Caméras, câblage, alimentation électrique et accessoires pour 14 221,82 € HT,
- Equipements salle informatique : 1 536,30 € HT,
- Prestations : 1 598,90 € HT.

Demande d'une subvention FIPD (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance)

Brigitte Jouffroy s'interroge sur le bien fondé des caméras vers l'école. Le Maire et plusieurs élus lui répondent que la sécurité des enfants hors périmètre de l'école est une priorité absolue.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

7/ Délibération pour définir l'assiette, la dévolution et la destination des coupes d'affouage année 2025



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Notre forêt communale d'une superficie de 131,55 hectares est gérée suivant un aménagement approuvé par le Conseil Municipal et arrêté par le Préfet en date du 11 août 2015.

Conformément au plan de gestion de cet aménagement, Baptiste LAC, notre Agent Patrimonial de l'ONF, nous propose chaque année les coupes et les travaux pouvant être réalisés pour optimiser la production de bois, conserver une forêt stable et préserver la biodiversité ainsi que les paysages.

L'assiette des coupes que nous proposons pour l'exercice 2026-2027 se rapporte aux parcelles suivantes : 11a1, 12a1, 19a, 25a1, 26a1 et 30a1.

Toutes ces parcelles seront proposées pour du chauffage et de la gestion de grumes :

- Parcellle 11a1 de 5,52 hectares
- Parcellle 12a1 de 2,43 hectares
- Parcellle 19a de 3,59 hectares
- Parcellle 25a1 de 3,52 hectares
- Parcellle 26a1 de 3,60 hectares
- Parcellle 30a1 de 3,55 hectares.

Notre commune propose cette année 2025-2026 le produit des coupes (houppiers, taillis, perches, brins et petites futaies) concernant les parcelles 11A - 12 1A - 14A - 17R et 31A à l'affouage sur pied pour 19 ares.

Pour cette campagne 2025, la commune a fait une information auprès des habitants pour connaître les foyers souhaitant bénéficier de l'affouage.

- ▶ Fixe le volume maximal estimé des portions à 30 stères par affouagiste.
- ▶ Fixe le montant de la taxe d'affouage à 100.00 € par affouagiste.
- ▶ Le délai d'exploitation est fixé au 15 avril 2026.

Après cette date, l'exploitation est interdite pour permettre la régénération des peuplements.

Le Maire note que cinq Cousançois effectueront l'affouage cette année, il s'agit de :

Jean-François Serand, Jean Foras, Albert Vannier, Kévin Marion, Damien De Charbonneau et Jacques Cretin.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

8/ Délibération pour la mise en place d'un bail commercial à compter du 1^{er} novembre 2025 au profit de Monsieur Jean-Eloann Gaud entrepreneur individuel qui remplacera Défi Concept au sein des mêmes locaux situés

29 rue de Bresse



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

La société Défi Concept à travers ses gérants Monsieur et Madame Zubric est actuellement locataire par l'intermédiaire d'un bail commercial établi le 29 juin 2018 et qui arrivera à son terme le 31 octobre 2025.

Le loyer mensuel s'établit actuellement à hauteur de 500 €.

A compter du 1^{er} novembre 2025, c'est l'actuel salarié de Défi Concept Monsieur Jean-Eloann Gaud qui assurera la reprise de l'entreprise sous la forme juridique d'une entreprise individuelle dénommée Let's Gaud.

Aussi, un nouveau bail commercial doit être instruit en son nom à compter du 1^{er} novembre 2025 sur les bases d'un loyer mensuel identique soit 500 €. C'est Maître Desplanches, Notaire à Cousance qui sera chargée d'instruire ce nouveau bail.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

9/ Délibération rapport annuel SYDOM 2024



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Chiffres clés

Bac bleu : 14 464 tonnes collectées en hausse de 3,4 %

Bac gris : 44 057 tonnes collectées en baisse de 3,6 %

Déchetterie : 48 952 tonnes collectées en hausse de 7,3 %

Emballages en verre : 11 856 tonnes collectées en baisse de 2 %

Contenu du bac gris d'un jurassien en 2024 :

164,7 kgs par habitant dont 26 % de déchets incinérables (rejets conformes), mais des marges de progrès très importantes existent car les bacs gris contiennent :

- 21 % d'emballages en plastique rigide
- 20,5 % d'emballages papier-carton,
- 19,3 % d'emballages en plastiques souples

Précisément concernant les bacs bleus, la moyenne s'établit à 54 kgs par habitant mais 28,5 % de ces déchets sont inappropriés au bac bleu.

Le SYDOM du Jura représente 267 533 habitants répartis sur les 494 communes jurassiennes.

Le traitement des déchets ménagers et assimilés sont traités par 5 SICTOM:

- SICTOM de Lons le Saunier : 12 478 tonnes,
- SICTOM Jura Est : 8 277 tonnes,
- SICTOM de Dole : 14 341 tonnes,
- SICTOM du Haut Jura : 9 680 tonnes,
- SICTOM Terre d'Emeraude : 1 212 tonnes.

Le bilan comptable de l'exercice

Le fonctionnement :

* Les dépenses s'établissent à hauteur de 22 904 780 €

Le traitement des ordures ménagères et le tri représentent 45,1 % de la dépense.

* Les recettes s'établissent à hauteur de 25 193 422 €

Les adhérents participent à hauteur de 34,6 % des recettes.

L'investissement :

* Les dépenses s'établissent à 5 384 792 € dont 30,9 % représentent le capital des emprunts.

* Les recettes sont de 7 761 783 €.

Elles sont composées d'emprunts, du remboursement de la TVA et des amortissements.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

10/ Délibération pour lever l'indexation du loyer de notre locataire résidant au 8 rue de Bresse



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Madame Elise Poirson loue actuellement un appartement communal attenant à la salle des Frères pour un loyer mensuel qui s'établit à 221,75 € sans charges.

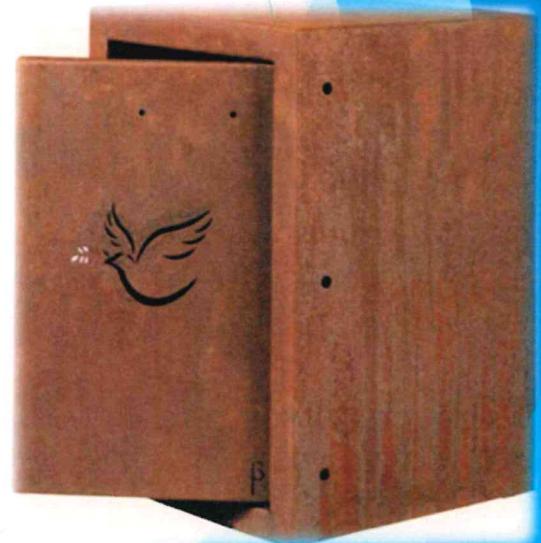
Madame Poirson a souhaité entreprendre quelques petits travaux volontairement à ses frais pour rafraîchir plusieurs chambres et aussi procéder au gainage de sa cheminée.

Son loyer est certes modeste mais Madame Poirson souhaite « symboliquement » ne pas subir l'indexation annuelle de son loyer qui devrait s'établir aujourd'hui à la somme de 224,86 € sans indexations futures.

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité.

11/ Délibération pour fixer les tarifs des concessions à compter du 15 octobre 2025 concernant les nouveaux columbariums en acier corten



Monsieur Christian Bretin présente le dossier.

Conseil Municipal du Mercredi 8 Octobre 2025

Columbarium en marbre : tarifs actuels

Pas de changement tarifaire proposé

15 ans	30 ans	50 ans
200 €	400 €	800 €

Columbarium en acier corten : nouveaux tarifs

Nouveaux tarifs proposés

	15 ans	30 ans	50 ans
Espace Medium	100 €	200 €	400 €
Espace Large	150 €	300 €	600 €

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

12/ Délibération décisions modificatives



Monsieur Nathalie Colonozet présente le dossier.

➤ Décision modificative BP M57 intégration ELUM 4ème tranche :

Dépense :

- Compte 21538 chapitre 041 : + 27 593,50 €

Recettes :

- Compte 238 chapitre 041 : + 13 796,75 €
- Compte 13258 chapitre 041 : + 13 796,75 €

➤ Décision modificative BP M57 acquisition matériel médical et informatique et remboursement par le Docteur Néréa PAVON REY :

Dépense :

- Compte 4581 chapitre 4581 : + 15 000 €

Recette :

- * Compte 4582 chapitre 4582 : + 15 000 €

Délibération

Après avoir délibéré, le conseil municipal vote à 13 pour et 1 abstention (Brigitte Jouffroy).

13/ Divers et dernières minutes



Conseil Municipal du Mercredi 8 Octobre 2025

Médecins cousançois :

Le Maire indique que le 3^{ème} médecin cousançois la Docteure Néréa PAVON REY est installée depuis le 1^{er} octobre au sein d'un cabinet médical qui se situe à proximité immédiate des deux autres médecins.

Il indique également qu'une podologue devrait intégrer courant novembre le local actuellement occupé par les infirmières qui migreront dans un local Grande Rue où elles exerçaient précédemment.

Travaux sur le toit de la sacristie :

La sacristie a déjà fait l'objet de travaux intérieur très récemment. Des travaux sont à poursuivre très prochainement cette fois concernant la toiture de la sacristie.

Notre sécurité incendie :

Le Maire rappelle que la commune a engagé, il y a quelques années des travaux conséquents en faisant installer plusieurs réserves incendie au nombre de cinq actuellement. Néanmoins, il s'avère qu'un grand nombre de poteaux incendie ne délivrent pas le volume d'eau de 60 m³ par heure. A cet égard une réunion est prévue tout prochainement avec les responsables du SDIS pour identifier les hydrants problématiques et trouver des solutions.

Jumelage avec la commune de Belfaux en Suisse :

Le Maire rappelle que la cérémonie du jumelage s'est tenue le vendredi 26 septembre à Belfaux sous les meilleurs auspices. L'accueil a été parfaitement et chaleureusement organisé.

Dorénavant il convient de « faire vivre » ce jumelage durablement et pour ce faire un comité de jumelage devra être mis en place prochainement.

Brigitte Jouffroy demande de quelle manière s'est faite l'information pour inviter les membres de la délégation. Le Maire indique qu'un mail a été envoyé à l'ensemble des présidents d'associations et des élus.

Identification friches :

Nathalie Colonozet fait part aux élus qu'il conviendra de recenser aussi bien les bâtiments que les terrains qui sont en friches sur la commune selon des critères définis par le SCOT du Pays Lédonien.

C'est un travail de recensement qu'il nous faut conduire assez rapidement, pour une restitution vers le 15 novembre.

Le Conseil Municipal des Jeunes :

Aline Menouillard fait part aux élus des travaux et des actions qui se réalisent au sein du Conseil Municipal des Jeunes.

Le Maire tient particulièrement à rappeler aux élus qu'Aline Menouillard exerce cette activité de pilotage avec opiniâtreté, compétence et exemplarité.

Aline Menouillard souligne que cette activité est à la fois exaltante mais aussi responsabilisante. Les jeunes cousançois qui composent ce CMJ sont particulièrement jeunes. Le métier qu'exerce Aline Menouillard qui est celui de professeure des Ecoles constitue un avantage salutaire souligne le Maire.

Gestion de la tonte des terrains de foot :

Anthony Lazzaroni note qu'au delà du terrain honneur, il conviendra dorénavant d'entretenir et tondre le terrain complémentaire nouvellement engazonné.

Cette activité de tonte revient actuellement aux employés municipaux qui doivent procéder à une tonte hebdomadaire.

Aussi, il convient d'engager une réflexion qui porte sur l'acquisition d'un robot de tonte à l'instar des autres collectivités lequel permettra d'obtenir un entretien permanent et conforme aux exigences des footballeurs.

Cet investissement éventuel pourra s'envisager pour la saison prochaine.

Séance levée à 23 h 07